



RÉGION D'AUDRUICQ
Communauté de Communes

20
21

- ÉDITO
- LES AGENTS DE LA COLLECTE
- COVID-19 : STOP AUX "HORREURS" DE TRI !
- LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES
- LE CALENDRIER 2021 ZONE 1
- LE CALENDRIER 2021 ZONE 2
- LES BONS GESTES DU TRI



VOTRE
CALENDRIER
DE LA COLLECTE
2021

INFOTri

n°18





ÉDITO

Mesdames, Messieurs,
je suis heureux de vous présenter votre magazine Info Tri pour l'année 2021.

Comme nous avons pu le connaître dans bien d'autres secteurs d'activité, la « Covid-19 » a apporté son lot de difficultés et a compliqué d'autant plus le rôle de nos agents rippeurs et chauffeurs qui ont assuré journalièrement leur mission de service public durant toute la période du confinement. Nous les remercions vivement.

D'autre part, il est primordial de rappeler les bons gestes de tri. Il en va du bon recyclage des déchets mais également de la sécurité des agents de collecte et des agents valoristes. Rappelons-le, les masques de protection, les gants et les mouchoirs usagés ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle des emballages. Cela met en péril la sécurité des agents valoristes, qui œuvrent au centre de tri du SEVADEC et veillent au bon tri des déchets. Une seule règle pour ces « nouveaux déchets » : ils doivent être déposés dans un sac hermétique fermé puis jetés, 24h plus tard, dans les ordures ménagères.

En mai et juin 2020, plus de 7232 tonnes de déchets ont été collectés, soit 1 100 tonnes de plus qu'en 2019, sur la même période. Respecter les consignes de tri c'est assurer la valorisation des produits tout en évitant leur enfouissement.

Merci de votre compréhension et bonne année à tous !

Yves ENGRAND
Vice-Président de la Communauté
de Communes de la Région d'Audruicq
Maire de Saint-Folquin

Merci aux agents de collecte !

Chargés par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq de la collecte en porte-à-porte des déchets (emballages ménagers, verre, déchets résiduels, déchets verts et fermentescibles...) sur le territoire intercommunal, les agents de la société Opale Environnement ont assuré le service sans interruption pendant toute la durée du confinement.

Certes, cela relève de l'obligation au maintien de la salubrité publique, mais nous voulons saluer le rôle important des agents de collecte (rippeurs et chauffeurs).

Nous ne le signalons pas assez et nous ne donnons pas suffisamment de reconnaissance et d'estime à cette mission essentielle.

Aujourd'hui, face à la crise sanitaire causée par la propagation du virus COVID-19 à laquelle ils sont également particulièrement exposés, leur mission prend encore plus d'importance.

Merci aux agents pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Des étrennes pour les agents de collecte

Pour remercier les agents de la société Opale Environnement, qui ont assuré le service sans aucune interruption durant le confinement, la CCRA a décidé de les autoriser, à titre exceptionnel, à collecter des étrennes dans les foyers de ses 15 communes fin 2020, début 2021.

Les agents, munis d'un badge, seront facilement identifiables.





(c) Service communication du SEVADEC

COVID-19 : Stop aux "horreurs" de tri !



Attention, les masques de protection, les gants et les mouchoirs ne doivent pas être jetés dans la poubelle des emballages recyclables !

De nombreux masques de protection sont jetés dans la poubelle des recyclables et exposent les agents du SEVADEC à la COVID-19. Ce que Guy ALLEMAND, réélu Président du SEVADEC le 9 septembre 2020, qualifie "d'horreurs de tri."

Les masques, gants, mouchoirs et lingettes doivent être jetés dans un sac hermétique fermé. Ce sac doit ensuite être déposé dans la poubelle des ordures ménagères (poubelle noire ou sac poubelle). Merci de respecter cette consigne pour le bien de tous et notamment des agents valoristes du SEVADEC qui sont en première ligne, avec les agents de la collecte.

**Les cartons sont
à déposer dans les bacs
de tri ou en déchèterie**

Vous avez des cartons à jeter ? Ne les déposez pas à côté de votre bac de tri !

Ils doivent être déchirés puis déposés dans la poubelle. Si vous en avez plusieurs, vous pouvez vous rendre dans une déchèterie du territoire, à Audruicq ou Oye-Plage.



Changement dans les horaires des déchèteries

Les horaires des déchèteries ont changé !
Les huit déchèteries du SEVADEC ouvrent :
du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de
13h30 à 18h. Elles sont fermées le dimanche et
les jours fériés.

Déchèterie d'Audruicq, rue Carnot.

Tél : 03 21 36 64 17

Déchèterie d'Oye-Plage, route du Pont d'Oye.

Tél : 03 21 85 47 28



ZONE 1 :

Audruicq (centre)*
Muncq-Nieurlet (hors communal)*
Nortkerque

Oye-Plage (centre)*
Polincove
Saint-Folquin

Saint-Marie-Kerque
Saint-Omer-Capelle
Zutkerque

* Détail par secteur sur le site www.ccr.fr



Calendrier des emballages recyclables et du verre



Jours de collecte de vos déchets	Emballages recyclables et verre 1 semaine sur 2	Déchets ménagers non recyclables chaque semaine	Biodéchets chaque semaine en avril, mai, juin, juil., août, sept., oct. et nov. 1 semaine sur 2 en jan., fév., mars et déc.	Déchets verts chaque semaine en avril, mai, juin, juil., août, sept., oct. et nov. 1 semaine sur 2 en jan., fév., mars et déc.	Encrants 1 fois par an
Audruicq (centre)	jeudi	jeudi	vendredi	vendredi	7-8 juin
Muncq-Nieurlet (hors communal)	mercredi	mercredi	mardi	mardi	14 juin
Nortkerque	lundi	lundi	mercredi	mercredi	17 juin
Oye-Plage (centre)	mardi	mardi	lundi	lundi	24-25 juin
Polincove	mercredi	mercredi	mardi	mardi	21 juin
Saint-Folquin	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	9 juin
Sainte-Marie-Kerque	lundi	lundi	mercredi	mercredi	22 juin
Saint-Omer-Capelle	vendredi	vendredi	jeudi	jeudi	15 juin
Zutkerque	mercredi	mercredi	mardi	mardi	10 juin

- Pensez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de ramassage.
- Mettez vos déchets verts dans des conteneurs, des sacs poubelle à usage unique ou sous forme de fagots.
- Lors d'une semaine avec un jour férié, les collectes de la semaine, à partir de ce jour, sont reportées d'une journée jusqu'au samedi inclus.



Déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage
 du lundi au samedi : 8h30-12h15 / 13h30-18h
 fermées le dimanche et les jours fériés.

Janvier							Février							Mars							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	
25	26	27	28	29	30	31								29	30	31					

Avril							Mai							Juin						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3	4					1	2	1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	28	29	30						

Juillet							Août							Septembre													
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D							
					1	2	3	4						1	2	3	4	5	1	2	3	4	5				
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29	30	27	28	29	30			

Octobre							Novembre							Décembre													
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D							
					1	2	3						1	2	3	4	5	1	2	3	4	5					
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30	27	28	29	30	31	27	28	29	30	31									

- : semaine de ramassage des emballages recyclables et du verre pour la zone 1.
- : semaine de ramassage des emballages recyclables, du verre, des déchets verts et des biodéchets, en janvier, février, mars et décembre, pour la zone 1.
- : jour férié.

Les bons gestes du tri

PAPIERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES dans le grand conteneur à couvercle bleu



PAPIER ET CARTONS :

Briques alimentaires, emballages et suremballages en carton, boîtes de pizza vides, rouleaux en carton d'essuie-tout et de papier toilette, boîtes à œufs en carton, journaux, magazines, papier, enveloppes, annuaires, carnet sans spirales, sacs en papier...

MÉTAL :

Emballages métalliques, boîtes de conserve, aérosols d'hygiène et alimentaires, canettes, couvercles, bouteilles de sirop, barquettes...

PLASTIQUE : BOUTEILLES, BIDONS ET FLACONS

Bouteilles, bidons et flacons vides en plastique avec leurs bouchons (produits d'entretien, d'hygiène et alimentaires).



- ✓ Emballages vidés mais pas lavés.
- ✓ Emballages en vrac non empilés.

LE VERRE dans le petit conteneur à couvercle vert



VERRE :

Pots de confiture, petits pots, bocaux et bouteilles en verre.

- ✓ Pensez à jeter les bouchons dans les ordures ménagères et les couvercles métalliques avec les emballages recyclables.
- ✓ Les miroirs, les ampoules et la vaisselle ne peuvent pas être jetés dans le conteneur à verre.



LES BIODÉCHETS dans le petit conteneur à couvercle marron



DÉCHETS ALIMENTAIRES:

Restes de repas sans les os, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé

Les huiles et graisses alimentaires sans les emballages

LINGETTES ET PAPIERS ABSORBANTS:

Couches, papiers absorbants, mouchoirs, papiers gras, nappe en papier, coton, papiers souillés, lingettes...

PETITS VÉGÉTAUX

- ✓ Pas de sac en plastique dans ce conteneur.
- ✓ Pas de coquilles d'œufs, d'escargots, de moules...



LES DÉCHETS VERTS en fagots, sac à usage unique ou bac



DÉCHETS DE JARDIN :

Tailles, feuilles, pelouse, branchages...

- ✓ Contenants recommandés :
 - poubelle en plastique (vous pouvez percer le fond du bac afin d'évacuer l'eau et le rendre ainsi plus léger et facile à déplacer)
 - sac poubelle à usage unique (le sac ne sera pas restitué)
 - sous forme de fagots liés pour les petits branchages (fagot de moins d'1m de long et 70cm de diamètre)
 - sous forme de fagots non liés pour les grands branchages (branche de moins d'1m de long et 7cm de diamètre).
- ✓ Contenants **non autorisés** : fût, big bag et brouette.
- ✓ Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre.



LE SAC POUBELLE tout ce qui ne se recycle pas ou ne se valorise pas!

Le plastique : sachets, films (emballages pack d'eau, emballage café) barquettes pour pâtisseries, beurre, lardons, biscuits, jambons...

Le polystyrène

Les sacs d'aliments pour animaux, les sacs de charbon de bois, de ciment

Les capsules et les bouchons en liège

La vaisselle cassée et les bris de verre

Le papier peint

Les coquilles d'escargots, de moules, d'œufs...

PENSEZ AUSSI :

AUX DÉCHÈTERIES pour les piles, les bidons d'huiles, les pots de peintures, les cartouches d'encre, les ampoules, les téléphones portables et les imprimantes cassés, l'électroménager, les meubles, les gravats...

AUX BORNES DE RELAIS pour les vêtements, les chaussures...

AUX PHARMACIES pour les médicaments entamés, périmés...